



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2024-295
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 décembre 2024

L'an **Deux mille vingt-quatre et le quatre du mois de décembre** à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'Article 48, de la Loi du 5 avril 1984, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : **29** ayant pris part à la Délibération : 18

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, excepté Madame Céline SIANO qui était excusée et avait donné procuration. Et Mesdames Nathalie GARCIA, Virginie JULIEN, Michèle CHIARADIA, Déborah MICHEL Et Messieurs Luc RETAIL, Stéphane BURGIO, Daniel LIVON, Jean-Claude AUSTRY, Arnaud MONTAGNAC, Jean-Christophe TRAPY, Jean-François MARZA, absents.

OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES EN INVESTISSEMENT POUR 2025

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) ;

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (art. L 1612-1 du CGCT).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 1 075 257 € TTC.

Ouverture anticipée de crédits / 2025

Chapitre / Article / Opération	Crédits servant au calcul de l'ouverture anticipée des crédits BP2024 + VC/DM 2024	Plafond de crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT	Ouverture de crédits anticipés 2025
Opérations non individualisées	2 110 398	466 337	453 340
20 - Immobilisations incorporelles	446 282	111 570	111 570
204 - Subventions d'équipements versées	272 754	68 188	55 191
21 - Immobilisations corporelles	1 125 837	220 198	220 198
23 - Immobilisations en cours	265 525	66 381	66 381
Opérations individualisées	3 795 404	947 162	621 917
Opération 24 - Vidéo Protection	66 000	16 500	16 500
Opération 28 - Plantations et systèmes d'arrosage	48 000	12 000	12 000
Opération 29 - Travaux d'aménagements extérieurs	148 000	37 000	37 000
Opération 58 - Espace P.Pene / MAC + AL	2 100	525	525
Opération 59 - 11 et 13 Route Bleue	-	-	-
Opération 61 - Complexe sportif	29 696	5 736	5 736
Opération 63 - SkatePark	27 600	6 900	-
Opération 64 - CCAS	625	156	156
Opération 65 - Extension du Cimetière	67 500	16 875	-
Opération 66 - Pôle seniors	344 450	86 112	-
Opération 67 - Ecole Simone Thoulouze	2 861 433	715 358	500 000
Opération 68 - Plage du Rouet	200 000	50 000	50 000
Total ouverture de crédits	5 905 802	1 413 499	1 075 257

Ventilation des opérations non individualisées par article :

Ouverture anticipée de crédits / 2025

Chapitre / Article / Opération	Crédits servant au calcul de l'ouverture anticipée des crédits BP2024 + VC/DM 2024	Plafond de crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT	Ouverture de crédits anticipés 2025
Opérations non individualisées	2 110 398	466 337	453 340
20 - Immobilisations incorporelles	446 282	111 570	111 570
2031 - Frais d'études	411 100	102 775	102 775
2051 - Concessions et droits similaires	35 182	8 795	8 795
204 - Subventions d'équipements versées	272 754	68 188	55 191
2041512 - GFP rattachement : bâtiments, install:	176 366	44 091	44 091
20421 - Biens mobiliers, matériel et études	44 400	11 100	11 100
2046 - Attributions de compensation d'investisse	51 988	12 997	-
21 - Immobilisations corporelles	1 125 837	220 198	220 198
2128 - Autres agencements et aménagements	357 900	89 475	80 690
21312 - Bâtiments scolaires	12 000	3 000	3 000
21314 - Bâtiments culturels et sportifs	11 000		
21318 - Autres bâtiments publics	120 840	30 210	20 000
21351 - Bâtiments publics	234 040		
2152 - Installation de voirie	1 000	250	250
21534 - Réseaux d'électrification	158 400	39 600	38 000
2158 - Autres installations, matériels et outillage:	9 732	2 433	2 433
21828 - Matériel de transport	73 622	18 405	40 000
21831 - Matériel informatique scolaire	4 700	1 175	1 175
21838 - Autre matériel informatique	17 800	4 450	4 450
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 000	750	750
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	14 000	3 500	2 500
2188 - Autres immobilisations	107 803	26 950	26 950
23 - Immobilisations en cours	265 525	66 381	66 381
2312 - Agencements et aménagements de terr	3 025	756	756
2313 - Constructions	100 000	25 000	25 000
2315 - Installations, matériels et outillages techn	162 500	40 625	40 625

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

A l'unanimité,

AUTORISE les ouvertures de crédits en investissement pour 2025, à hauteur de 1 075 257 € TTC, telles que présentées ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et ans que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
René-Francis CARPENTIER

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le

ID : 013-211300215-20241204-DEL2024295-DE